SOMMAIRE

- TROP OU PAS ASSEZ P1
- ÉDITO P2
- LE MÉDICAMENT À VAU L'EAU P2
- FUITES D'EAU P2
- INFILTRER L'EAU ..... P3&4
- FERME DES LOGES P4
- EAUX GRISES P5
- AQUEDUC DE BUC P5

LE CASTOR DE LA BIÈVRE N°93

ÉDITÉ PAR LES AMIS DE LA VALLÉE DE LA BIÈVRE

Trop ou pas assez ?

RD 60 à Vauhallan – 2021

Bassin de Vilgénis en crue – 2020

Bassin de La Commanderie à sec – 2016

Ces dernières années, nous avons subi une succession d'événements pluvieux intenses et de sécheresses inédites qui sont amenés à se répéter à l'avenir (cf. dernier rapport du GIEC paru en mars 2023 AR6 Synthèses Report, Climate Change 2023). Pour, à la fois, nous protéger contre l'excès d'eau et faire face au manque d'eau, nous allons devoir modifier radicalement nos pratiques.

Quelles sont les pistes possibles, quelles sont les solutions déjà mises en œuvre ?

▶ Considérés dans les années 70-80 comme une réponse efficace à l'excès ponctuel d'eau, les bassins de rétention permettent de réguler son arrivée brutale dans les cours d'eau. Ils ont été installés dans deux milieux différents :

- urbains, ils ont pour fonction d'éviter les inondations par débordement mais apparaissent surtout comme des aménagements d'agrément. Ils présentent toutefois l'inconvénient de favoriser l'évaporation*.
- paysagers, dans les espaces naturels, ils apparaissent comme faisant partie du contexte de nature. Débarrassés des décanteurs, ils permettent à nouveau la libre circulation des poissons et des sédiments.

Leur efficacité est renforcée par le volume resté disponible pour accueillir les arrivées d'épisodes pluvieux intenses.

Malgré leur impact, les inondations par ruissellement ont moins fait l'objet des préoccupations de l'assainissement jusqu'à présent.

A l'origine, il s'agissait essentiellement d'évacuer l'eau de pluie par le chemin le plus court vers le milieu naturel via les réseaux de collecte pluviale, ce qui aggrave les risques d'inondations par débordement des rivières. Pour être efficace, suite à l'imperméabilisation massive des sols, cette solution nécessite par ailleurs, aujourd'hui, un dimensionnement des réseaux tel que les communes ne peuvent pas l'assumer financièrement. Toute cette eau, rejetée le plus rapidement possible à la mer, est en quelque sorte perdue.

De nouvelles mesures comme la déconnexion des réseaux d'eau pluviale commencent à être mises en place. Cela permet la rétention de l'eau au plus près de sa chute et son infiltration, alimente les nappes phréatiques et limite les inondations par ruissellement. La renaturation de la Bièvre allonge quant à elle le linéaire de la rivière et permet d'acheminer davantage d'eau sans débordement tout en améliorant la biodiversité.

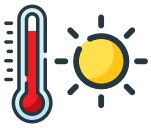

▶ Pour faire face aux pénuries d'eau accompagnant les sécheresses, les gestes d'économie ont déjà été largement développés un peu partout (cf. Castor 85).

En cas d'épisodes critiques, des arrêtés de restriction d'utilisation sont pris.

Il s'agit également de limiter l'imperméabilisation des sols pour mieux alimenter les nappes phréatiques et éviter l'évaporation. Il faut aussi interdire la destruction des zones humides, réhabiliter celles qui ont été dégradées et privilégier les espèces végétales les mieux adaptées.

*Or l'alternative des cuves enterrées est aujourd'hui interdite par les dispositions du SAGE.

L'actualité de nos communes

GUYANCOURT

▶ *L'ouest de Guyancourt mérita son nom d'Yveline, pays de l'eau, avec un s depuis 1954. Depuis l'eau revient, un tiers des surfaces minéralisées pour d'anciennes pratiques vient d'être éliminé : soit à proportion 640 m² autour de l'Étang du Moulin à Vent, 1500 m² dans l'avenue de la gare. On revendique la restitution de fonctions naturelles, les sols alimentant à nouveau le cycle vertueux de l'eau, permettant l'absorption des pluies dans les nappes phréatiques les plus proches avec l'aide des grands arbres et malgré les pelouses.*

A l'est, suite d'étangs, on n'aurait qu'un oued généralement sec si on laissait filer l'eau par directive européenne. Cependant l'Étang de la Minière a été réduit, limitant l'évaporation. Fresque des plantes : au bois de la Grille, chênaie-charmaie incomplète, on a la Sylvie en limite ouest, la Jonquille malgré cueillette ou arrachage, le Doronic plantain, grande marguerite jaune. Les gloires éphémères de la Jacinthe des bois puis de l'Aspérule odorante, myriade d'existences corrélées !

▶ *Bois des Garennes un gros chêne relique, son compagnon fut récemment abattu, de grandes surfaces reboisées en monocultures inadaptées, serrées d'aulnes de Corse, de pins autrichiens, de chênes américains... Renouveau possible au milieu par du muguet, ail des ours, cormier ...*

BUC

▶ *Le lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'aménagement du Fort de Buc, mis en vente par l'Etat, devrait être connu cet été. Des bruits d'engins sont déjà perceptibles depuis l'extérieur du site. La partie boisée du fort est un réservoir de biodiversité. Les préoccupations les plus vives quant à son devenir sont légitimes.*

▶ *Il n'est plus question de mise en révision du PLU. Des modifications ne nécessitant qu'une procédure allégée sont privilégiées pour adapter les règles aux projets des promoteurs.*

▶ *La municipalité joue le pourrissement de la situation sur l'OAP2 du centre-village, profitant des décès et des départs par lassitude pour augmenter le nombre de biens acquis par préemption via l'EPFIF. Il s'agit bien pour la municipalité de réaliser le projet préétabli qui n'a pas bougé d'un pouce à la suite d'une pseudo-concertation des riverains, sans tenir compte de leurs propositions. Les habitants directement concernés restent dans l'angoisse du lendemain.*

Aucune nouvelle de l'étude qui avait été annoncée sur la pertinence de l'installation de commerces supplémentaires en centre-village.

Pas de nouvelle non plus de l'étude de circulation dans le Haut Buc, ni de l'étude de requalification de la ZAE entreprise par VGP depuis plusieurs années.

▶ ***La mer ne fait pas de vague, elle monte en silence.***

Deux journées de nettoyage participatif ont été organisées ce printemps par l'association bucoise Ver Luisant.

ÉDITO

Réinventer l'eau tiède ?

Porter un regard neuf sur des approches ou des pratiques qui peuvent apparaître désuètes est salutaire : on constate en effet un retour à de multiples façons de voir et de faire qui étaient largement et spontanément employées par le plus grand nombre et cela pendant des siècles !
« La sagesse populaire » qui a perduré dans les campagnes où les ressources étaient moins abondantes a perfectionné cet art.

Tant qu'il a fallu la porter depuis le puits ou la fontaine l'usage de l'eau est resté modéré. Dès lors qu'il a suffi de tourner le robinet pour en bénéficier en abondance, son usage s'est accru de façon démesurée.

Privilégier la grande distribution et l'usage de la voiture sans discernement nous a éloignés du producteur local. Ce critère de choix est pour certains redevenu essentiel.

Le souci de nos ancêtres de ne pas gâcher vient naturellement rencontrer notre obligation du recyclage et de l'attention à la juste mesure, la consommation raisonnable.

> Réduire les emballages, en allant jusqu'au vrac, utilisé depuis toujours, est un retour à l'origine.

> Recourir aux matériaux traditionnels (bois, chanvre, chaux...) pour la construction vient au secours des besoins de sobriété énergétique et de raréfaction du sable, avec des performances remarquables.

Il peut y avoir du plaisir et de la fierté à trouver des solutions économes dans les petits gestes du quotidien

> Choisir des essences locales pour les plantations est le résultat de l'observation plus attentive de notre environnement, savoir bien connu de nos anciens.

> Et bien d'autres exemples qui abondent et que vous pouvez facilement compléter.

Notre actualité nous contraint à retrouver une forme de frugalité qui ne devrait pas être synonyme de privation ou de retour en arrière. Il s'agit bien plutôt de corriger une dérive de consommation sans limite et aveugle.

Alors, prenons conseil auprès des générations qui nous ont précédées, trouvons un équilibre heureux dont toute notre planète sera bénéficiaire.

Il s'agira le plus souvent d'un petit effort récompensé par la satisfaction de mieux faire.

> Jean-Louis du Fou

>> LE MÉDICAMENT À VAU L'EAU ?

Un mal de tête conduit souvent à prendre un comprimé d'antalgique. Celui-ci fait la plupart du temps son effet et on ne se soucie plus guère des conséquences.
Et pourtant !

Comme pour tous les principes actifs de médicament, les molécules passent dans le sang, diffusent dans le corps, sont filtrées par les reins puis éliminées dans les urines. Elles se retrouvent donc au final dans les eaux usées. *

Multipliées par le nombre de traitements et d'habitants, les quantités deviennent conséquentes. En fonction de leur âge et des technologies employées, les stations d'épuration filtrent les eaux usées de façon plus ou moins partielle.

Les tests sur les eaux de boisson se multiplient et l'exigence de pureté s'accroît mais il est impossible de détecter les milliers de médicaments existants. La priorité est donnée aux médicaments les plus prescrits et présentant un risque avéré.

Le suivi des eaux de boisson indique que la teneur totale en résidus de médicaments ne dépasse pas 300 nanogrammes (milliardièmes de gramme) par litre, censée être inférieure à la dose nécessaire pour une action sur l'homme ou l'environnement.

S'il faut se traiter quand on en a besoin, à la bonne dose et pendant toute la durée nécessaire, évitons les prises inutiles, ce sera bon pour nous et bon pour l'environnement. Rapporter les médicaments non utilisés à la pharmacie, qui a une obligation légale de les prendre, permettra qu'ils soient correctement incinérés, et évitera qu'ils ne polluent.

*Seuls les médicaments biologiques, vaccins, anticorps, sont entièrement détruits par l'organisme.

Trop d'eau potable est gaspillée

Les pertes du réseau d'approvisionnement sont estimées à 10%, en moyenne du volume produit d'eau potable, variables selon les lieux et les syndicats.
Au vu des volumes concernés et du prix de l'eau potable, il est temps de se préoccuper des pertes.

A cause du vieillissement et du manque d'intérêt porté à leur entretien régulier, les conduites sont fragilisées par les vibrations de la circulation, les racines des arbres, les travaux à proximité. La prise de conscience est récente, notamment déclenchée par les étés caniculaires, et la tâche est immense. La recherche des points faibles est toutefois facilitée par le repérage des seuls endroits où il est nécessaire d'intervenir par des techniques d'écoute sans forage préalable.

Plus rapidement localisées, les interventions sont alors plus rapides et moins onéreuses.

Selon l'INSEE, l'évolution de la consommation de l'eau est passée de 20 litres par jour et par personne en 1900 à 150 litres aujourd'hui. Seul 1% de cette eau est bue.

De grosses disparités existent au sein même de l'Europe : 200 litres en Suisse et 120 litres en Allemagne.

LES LOGES-EN-JOSAS

▶ *Après deux ans et demi de concertation et d'élaboration, le nouveau PLU a été adopté le 30 mars. Il ne prévoit aucune consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Les projets de construction projetés se feront exclusivement au sein d'espaces urbanisés. Le PLU intègre une OAP thématique « trames, biodiversité et paysages » qui permet notamment de repérer les continuités écologiques, de valoriser la présence de la Bièvre, de protéger les espaces boisés et leurs lisières et de favoriser la biodiversité.*

▶ *La « Ferme de Loges » a été inaugurée le 15 avril en présence de tous les soutiens et financeurs de ce projet (région, département, agglomération, commune). Les légumes bio commercialisés en circuit court sont cultivés selon les principes du « Maraichage sur Sol Vivant ». La ferme est autonome au niveau de l'eau avec la récupération d'eau de pluie, un forage, une mare et un arrosage optimisé en fonction de la météo. Les AVB ont accompagné les écoles des Loges pour une visite pédagogique sur le cycle de l'eau.*

▶ *A l'occasion de la « journée internationale de sensibilisation au bruit » et en réponse à l'appel lancé par l'UECNA (Union Européenne Contre les Nuisances Aériennes), plus d'une centaine de personnes ont participé à la manifestation organisée par l'Alliance Associative (dont les AVB font partie) le 13 mai sur le site de l'aérodrome de Toussus-le-Noble.*

AVB

> Adhérer aux AVB c'est assurer son indépendance en finançant collectivement ses moyens d'actions

> Plus de 50 ans de présence et d'action grâce à la confiance et au soutien de ses fidèles adhérents

> Le Castor est diffusé gratuitement (mais il a un coût) à raison de 23000 ex. 2 fois par an !

> En réglant votre cotisation ou en devenant adhérent, aidez le Castor à préserver notre Vallée !

JOUY-EN-JOSAS

▶ *Le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB), accompagné financièrement par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, œuvre pour la reconquête écologique de la rivière. Sa renaturation contribue à une gestion durable, à l'amélioration de la qualité de l'eau et à procurer un rafraîchissement par évaporation.*

▶ *Retrouver ses méandres présente des bénéfices multiples : ralentir son débit, préserver la biodiversité, développer l'ensemble de l'écosystème aquatique, végétaliser ses berges, favoriser la reproduction, la nutrition et l'habitat des espèces.*

Ces nouveaux espaces sont des zones d'expansion de crues, qui permettent de diminuer fortement les risques d'inondations.

▶ *A la rentrée, les travaux de reméandrage vont commencer sur le bassin des Bas Prés, faisant passer la capacité actuelle de la zone d'expansion de crue de 29 817 m³ à 39 982 m³, soit + 34%.*

Plus en aval, au centre de la commune, rendre aux terrains situés en zone inondable leur rôle de zone d'expansion de crues serait une mesure de bon sens pour faire face aux conséquences avérées du changement climatique. De plus, la non prise en compte des ruissellements de coteau par les communes expose à la survenue d'un événement mettant en péril les personnes et les biens.

BIÈVRES

▶ *Un « Luna Park » écologique ?*

La commune de Bièvres a été saisie d'une modification du PLU de la commune de Châtenay-Malabry. Un complexe d'activités à vocation écologique y est programmé par l'établissement public « Vallée Sud Grand Paris ». Le Conseil Municipal de Bièvres a émis des réserves sur les critères techniques et le CABNeR, appuyé par l'expertise des AVB, les a complétées par les risques induits pour le site classé de la vallée de la Bièvre.

▶ *Moulin de Vauboyen : un joyau menacé*

Le Moulin de Vauboyen a été concédé sous bail emphytéotique de 40 ans, à l'entreprise Primaveras Campus. Celle-ci vient de démarrer des travaux de restauration des bâtiments, très dégradés après trois ans d'arrêt.

▶ *Le projet de rénovation de la Grange aux fraises*

Un projet ambitieux de rénovation de la Grange aux Fraises, cadre d'expositions et de réunions apprécié des Biévrois, a été présenté au public samedi 13 mai.

▶ *La marche de la Bièvre, 39ème édition !*

Au centre Ratel, ce 14 mai, les 2000 marcheurs sont arrivés entre 8h et 14h, heureux d'y être si bien accueillis. Une nouveauté cette année : "La marche découverte" : une boucle de 10 km intégrant Bièvres et Igny.

Infiltrer l'eau là où elle tombe

OBJECTIF→ZÉRO REJET D'EAU PLUVIALE

▶ La naissance des égouts

Dès l'Antiquité, on s'est préoccupé d'évacuer les eaux dont il fallait se débarrasser parce qu'elles étaient sales, nauséabondes et dangereuses pour la santé.

L'ancêtre connu des égouts est le « Cloaca maxima » construit à Rome au VIe siècle avant J.C. Il évacuait toutes les eaux « indésirables », eaux usées, eau de pluie, eau de drainage des marais dans le Tibre.

Restes du Cloaca maxima. "Par Chris 73 Version dérivée de https://commons.wikimedia.org"

Mais cette construction innovante est restée une exception historique et il aura fallu attendre, en France, le choléra de 1832 à Paris pour qu'on traite enfin le problème d'insalubrité en créant le premier réseau d'égouts en 1854 sous les ordres du préfet Haussmann. Ce réseau se déversait dans la Seine en aval de Paris.

40 ans plus tard, le développement de l'urbanisation et l'augmentation de l'usage de l'eau à domicile conduisent à contraindre tous les immeubles parisiens à déverser leurs eaux usées et pluviales dans le même réseau d'égouts, dit « unitaire » dans ce cas. Le « tout-à-l'égout » était né.

Bientôt, les terres agricoles de la Seine aval ne suffisent plus à épandre les eaux usées qui servent alors à nourrir les légumes destinés au parisiens… et l'on crée les premières stations d'épuration.

530 >> c'est le nombre de stations d'épuration aujourd'hui en Île-de-France pour environ 12 millions d'habitants.

Paris n'est pas la seule commune disposant d'un réseau unitaire. Dans notre région, Versailles est dans le même cas.

Dans les communes qui ont connu un développement plus récent on a séparé le réseau de récupération des eaux de pluie de celui des eaux usées, dits alors « séparatifs ». Cela évite d'envoyer de grands volumes d'eau de pluie, presque propre, vers des stations d'épuration surchargées où elles subissent inutilement un traitement complexe et coûteux. C'est le cas des communes de la vallée de la Bièvre en amont d'Antony depuis 1954.

Le problème de surcharge des stations d'épuration a encore été aggravé par l'urbanisation galopante de ces dernières décennies, accompagnée d'une imperméabilisation massive des terrains. Le changement climatique, qui provoque des événements de pluie extrême plus fréquents et plus violents, complique encore la situation. **Nous sommes au point où, en cas dépassement temporaire de leur capacité, les stations d'épuration relâchent les eaux polluées dans les rivières, avec les conséquences qu'on imagine.**

Malgré ces inconvénients majeurs, il n'est pas d'actualité de remplacer le réseau unitaire par des réseaux séparatifs dans des villes historiques, à Versailles notamment, à cause de la complexité et du coût d'une telle opération.

D'ailleurs, les réseaux séparatifs échappent-ils à ces inconvénients ? Pas complètement en fait, car les épisodes orageux extrêmes dépassent aussi régulièrement leur capacité. On voit alors les avaloirs régurgiter l'eau de pluie sur les chaussées rapidement inondées.

Ces réseaux ne sont équipés que de moyens de dépollution sommaires : déshuileur et barrage contre les embâcles ou les pollutions de surface. Les eaux d'orages, après avoir lessivé les toits, les parkings et les rues, vont donc presque directement à la rivière, la Bièvre dans notre vallée, avec là aussi des pollutions graves en conséquence.

Au-delà du problème de pollution, on ne peut pas passer sous silence celui des inondations. Les PPRI, Plans de Prévention des Risques d'Inondation, ne prennent en compte que le débordement des rivières et pas le ruissellement des eaux de pluie sur les surfaces imperméables ni le débordement du réseau d'eau pluviale en cas de surcharge. L'État et les autorités locales auront sans doute préféré préserver les possibilités de construire dans des zones soumises à ces risques…

Eau pluviale, eau usée, à chacune son réseau

- ***L'eau de pluie rejetée dans le réseau des eaux usées surcharge inutilement les stations d'épuration.***
- ***Les eaux usées déversées dans le réseau d'eau pluviale dégradent la qualité des eaux des rivières.***

Des contrôles de la conformité des branchements au réseau séparatif sont réalisés au moment des cessions et systématiquement suivant un quota annuel fixé dans le cadre du SAGE de la Bièvre.

→ La chasse aux mauvais branchements est ouverte.

Les maraîchers des Loges & l'eau

Installée sur la commune des Loges-en-Josas, en abord immédiat du village, la « Ferme des Loges » est un projet municipal récent d'exploitation maraîchère sur sol vivant.

Leur ferme comporte un hectare potentiel de culture en plein champ et 2 600 m² cultivés sous serres, ainsi qu'un poulailler mobile d'une centaine de poules pondeuses.

Les exploitants retenus après sélection sont **Nils Gourlaouen** (38 ans) et **Norbert Amougou** (40 ans), tous deux munis de diplômes d'enseignement supérieur et de carrières de haut niveau mais ayant choisi l'indépendance et l'agriculture biologique en passant pour cela le brevet professionnel de responsable d'exploitation agricole.

Norbert nous a exposé leur utilisation de l'eau, besoin vital pour la culture maraîchère. Besoin évident pour l'arrosage mais besoin aussi pour le lavage, ainsi que pour l'élevage et le conditionnement des légumes. Aussi l'exploitation fait-elle appel à différentes ressources en eau et à de multiples mesures d'économie :

- Adduction sur le réseau communal pour nettoyer les légumes à l'eau potable (exigence du label Agriculture Biologique).
- Récupération des eaux de pluie des toits vers une mare de 240 m³, réservoir pour l'irrigation.
- Arrosage en fonction de la plante, par goutte à goutte ou par aspersion, aussi bien en champ qu'en serre.
- Dosage automatique de l'irrigation en serre, par un système piloté qu'il est envisagé d'étendre au champ.
- Couverture permanente du sol pour limiter l'évaporation.
- Association des cultures pour profiter des synergies de physiologie et d'ombrage.
- Lavage des légumes en baignoire et retour de l'eau usée au sol.
- Pompage dans la nappe phréatique si besoin.

Le bilan après 8 mois d'exploitation ne permet pas encore d'évaluer le ratio d'eau nécessaire pour produire un kg de nourriture mais il est à noter que, hormis le remplissage initial de la mare, aucun pompage dans la nappe phréatique n'a été nécessaire. Et ceci avec une consommation d'eau potable inférieure à 500 litres par semaine, soit moins qu'un seul Français moyen !

A noter aussi que seules les eaux usées domestiques sont éliminées dans le réseau d'assainissement car aucune eau de production n'y est évacuée. Dans les conditions climatiques actuelles, Nils et Norbert semblent donc avoir démontré que la mise en œuvre d'un petit cycle vertueux de l'eau est économe pour la ressource tout en permettant une bonne productivité agricole.

▶ La solution : laisser l'eau de pluie pénétrer là où elle tombe.

Après ce tableau plutôt sombre, il faut parler des solutions et il y en a ! Mais elles demandent une rupture dans notre façon de concevoir le traitement des eaux de pluie et l'engagement de tous, communes et particuliers.

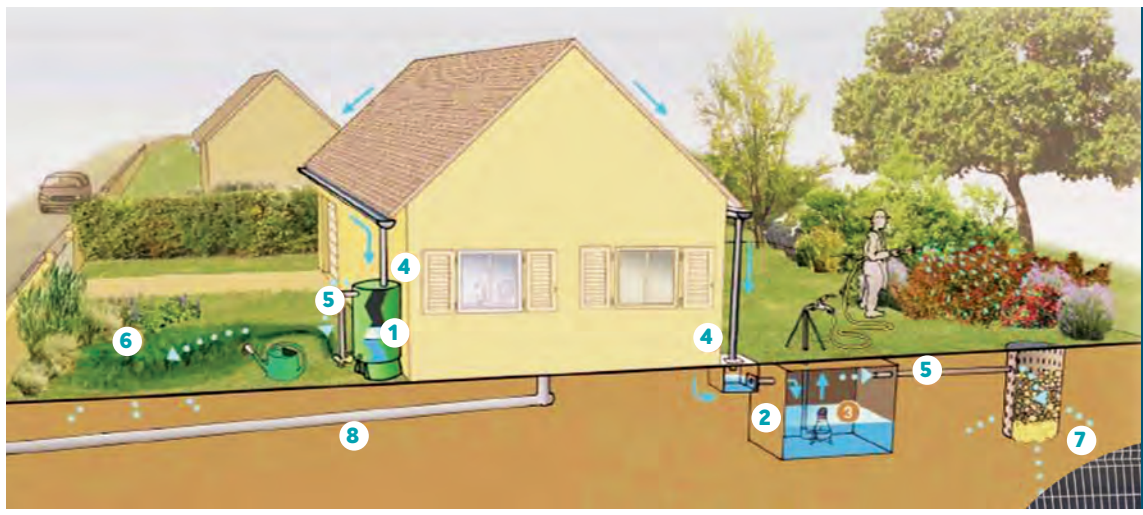

LA MAISON DÉCONNECTÉE
Valoriser l'eau de pluie au plus près de l'endroit où elle tombe pour une pluie 100% utile.

1. stockage aérien de l'eau de pluie
2. stockage enterré de l'eau de pluie
3. pompe immergée pour usage de l'eau
4. descente déconnectée du réseau
5. trop plein
6. jardin de pluie
7. puisard pour infiltration
8. eaux grises

Il faut abandonner notre vision fonctionnelle et mécaniste qui vise à toujours tenter de maîtriser la nature et à apporter une solution technique à tout problème : trop d'eau en un endroit, donc un tuyau pour l'envoyer ailleurs ! Nous en avons vu les limites.

▶ Au lieu de considérer l'eau de pluie comme un problème, considérons-la comme une ressource, pour la stocker et arroser les jardins, pour alimenter les toilettes, pour irriguer naturellement les espaces verts ou des toitures végétalisées, ou plus simplement pour l'infiltrer là où elle tombe en la laissant entrer dans le cycle de régénération des nappes phréatiques.

Concrètement, cela veut dire désimperméabiliser des espaces entiers de nos villes, imposer dans les plans d'urbanisme une large proportion de pleine terre pour toutes les nouvelles constructions, créer des noues, déconnecter les gouttières du réseau d'eau pluviale pour favoriser l'infiltration à la parcelle.

De nombreux projets ont déjà été réalisés, encouragés par le SMBVB (Syndicat Mixte du Bassin versant de la Bièvre) et l'Agence de l'eau.

Les résultats sont spectaculaires !

▶ Changement de règles

Les initiatives de certaines communes ne sont pas suffisantes. Il faut que les règles changent pour traiter l'urgence du problème.

C'est ce qui a été fait il y a peu dans le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) de la Bièvre qui demande que l'infiltration à la parcelle soit désormais la solution par défaut, sauf impossibilité technique démontrée. Ce document s'impose aux PLU (plans locaux d'urbanismes) que les élus doivent modifier pour l'intégrer. Mais dès aujourd'hui, les services d'urbanisme sont chargés de faire respecter cette nouvelle règle.

Car il reste maintenant le plus important : l'appliquer !

Crépy-en-Valois - privée de l'apport des eaux pluviales, la rangée d'arbres de gauche présente des troncs plus fluets et des canopées moins fournies que la rangée de droite qui bénéficie à plein de l'apport d'eau.

Noue accueillant l'eau de pluie, pour permettre son infiltration lente dans le sol et éviter les inondations.

Exemple d'un jardin de pluie, profitant d'un apport régulier d'eau pluviale pour accueillir des végétaux adaptés

Plus d'infos sur

SMBVB SIAVB

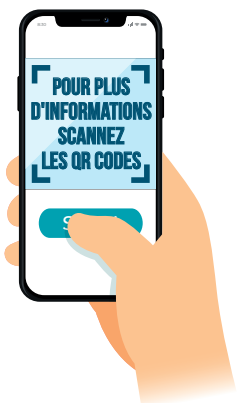

Pour trouver le prix de l'eau de votre commune

▶ CONSOMMATION D'EAU DOUCE EN FRANCE

L'agriculture est la première consommatrice, avec 45% du total, devant le refroidissement des centrales électriques (31%), la production d'eau potable (21%) et les usages industriels (4%).

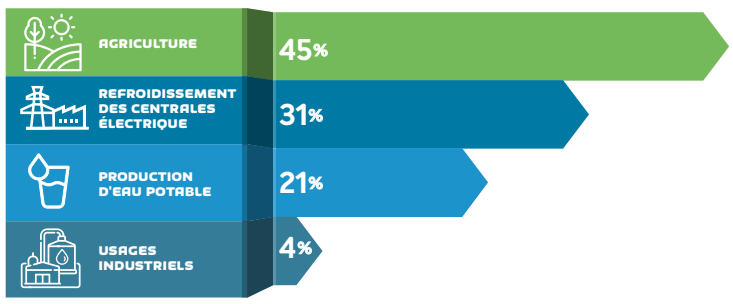

Source: OFB, BNPE

SACLAY

▶ La municipalité a publié son Schéma directeur urbain (SDU) et est entrée en phase 2 de révision du PLU : le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD).

A la lecture du SDU, il apparaît que restaurer et enjoliver le village central du Bourg ne peut pas masquer la ville nouvelle que Saclay va devenir.

▶ Dans la marche vers l'objectif « Zéro Artificialisation nette » fixé par la loi « Climat et Résilience », le plateau de Saclay recule ! Et notre municipalité suit ce recul en conservant l'urbanisation des 13 hectares agricoles au nord-est du Bourg dans sa révision du PLU. Or la densification inéluctable de la ZAD du Christ suffirait à répondre aux exigences de logements sans avoir à construire de nouvelles résidences.

Et l'artificialisation concerne aussi le Val d'Albian avec une station de remise des bus sur le triangle de pelouse abritant le jardin partagé des « Incroyables Comestibles », et cela n'est pas RIEN. Oublié l'orage de juin 2020 et son ruissellement jusqu'aux portes des pavillons de la résidence Mare aux Saules ? Le site de l'ancien dépôt de Déchets Ménagers Spéciaux ne pourrait-il pas suffire en s'épargnant le grandiose et l'imperméabilisation ?

IGNY

▶ Projet Joliot Curie : le permis de construire du premier immeuble a été accepté (mais pas encore publié à mi-mai). Il est intégré dans un projet environnemental qui semble intéressant et auquel nous attacherons beaucoup d'attention pour que ce ne soit pas un verdissement de façade.

▶ Le permis de construire sur la friche de l'ancienne caserne des pompiers, rue Salvador Allende, a été accordé et publié. Ce projet d'immeubles de taille raisonnable profitera de la proximité du rû renaturalisé par le SIAVB. Un chemin piétonnier public le long du rû est prévu. Une bonne idée à prolonger pour la continuité entre le bourg et les ruchères, en ligne avec le plan vélo inter et intra-communal en gestation.

▶ Des travaux sont prévus au stade des Bois Brûlés avec remplacement des pelouses des terrains de sport par du gazon synthétique, sous prétexte d'économie d'eau et d'entretien. Mais qu'en est-il de l'empreinte carbone de ces produits et des risques de dissémination de micro plastiques ? Ces aspects seront à prendre en compte avant toute décision.

VAUHALLAN

▶ Restons dans le domaine de l'eau avec l'achèvement de la renaturation du ru de Vauhallan et la réouverture du ru des Mittez. Les travaux d'une durée de six mois ont été réalisés par le SIAVB et majoritairement financés par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

La restauration hydromorphologique permettra de :

- *Restaurer les continuités écologique et paysagère de la rivière par la recréation d'un lit naturel méandriforme avec des habitats et des écoulements diversifiés sur 360 mètres,*
- *Remettre à ciel ouvert 175 mètres du ru des Mittez qui était canalisé,*
- *Supprimer un ouvrage de décantation en béton situé au cœur de la rivière*
- *Favoriser la biodiversité par les plantations d'arbres, d'arbustes et d'hélophytes pour reconstituer un écosystème intéressant pour la faune et la flore,*
- *Améliorer la qualité du ru en favorisant les échanges entre la berge et la rivière,*
- *Recréer des habitats aquatiques, herbacés et boisés favorables à la faune et la flore,*
- *Offrir aux habitants un espace naturel de qualité qui s'intègre dans la vallée classée de la Bièvre.*

La renaturation du ru se poursuit jusqu'à Igny au niveau du club de tennis. L'autre projet de réouverture du ru sur la place du village a été abandonné après consultation des Vauhallanais.

> 4

RECOURS AUX EAUX GRISES

Les eaux grises sont des eaux qui ont été utilisées pour des usages domestiques (lavages) ou provenant de refroidissement industriel.

Ce ne sont pas des eaux noires contenant des matières organiques issues en particulier des toilettes et des égouts.

Une réflexion est en cours pour valider la pertinence d'utiliser ces « eaux grises » pour économiser la ressource en eau.

De multiples réserves doivent être levées pour y avoir recours : leurs caractéristiques et leurs usages doivent être compatibles avec les exigences de protection de la santé humaine et de l'environnement.

Le recours à ces eaux grises doit donc être strictement encadré et correspondre à des usages limités : alimentation des chasses d'eau, arrosage des espaces verts (hors potagers et espaces agricoles).

Destinée à réduire les déficits quantitatifs, cette réponse ne doit pas compromettre l'écosystème aquatique : en période de basses eaux (été), l'apport d'eau grise ne doit pas dépasser un seuil qui mettrait en péril les besoins de l'écosystème aquatique (faune et flore).

Enfin, l'objectif de développer l'effort de sobriété à l'égard de l'eau ne serait pas encouragé par la libéralisation de cet usage.

Histoire d'eau à Buc

Les AVB sont intervenus auprès d'une classe de 4è du Lycée franco-allemand de Buc dans le cadre de la semaine de l'UNESCO pour le patrimoine. Ils ont présenté le patrimoine constitué au 17è siècle pour la collecte de l'eau nécessaire au fonctionnement des jets d'eau du château de Versailles. Un déplacement à l'aqueduc de Buc a terminé cette intervention.

Les eaux collectées sur le plateau de Saclay et de bien plus loin encore ! ont franchi la vallée de la Bièvre par ce viaduc de 580 mètres de long sur une double rangée d'arcades dont la première, de 24 m. de haut est complètement enterrée et sert de fondations à la seconde, de 21 m. de haut, qui est seule visible.

Construit entre 1684 et 1686 sous la direction de Thomas Gobert, l'aqueduc a nécessité le recours à un nombre impressionnant d'ouvriers et de militaires.

VERRIÈRES

▶ Pour 2023, l'ONF a publié deux « info-coupe » concernant la forêt domaniale de Verrières : 13 parcelles sont concernées par des coupes en futaie irrégulières, une parcelle fait l'objet d'une coupe sanitaire « complétée par une coupe de sécurité ». Ces deux opérations correspondent au prélèvement de 1 580 m³ de chênes, châtaigniers et frênes. Les arbres prélevés ne seront pas remplacés. Observons que le comité de forêt n'a pas été consulté, ni même informé de ces coupes. Les informations délivrées par l'ONF sont stéréotypées : aucune précision sur les causes de la coupe sanitaire, pas davantage sur le détail des coupes en futaie irrégulières, notamment s'agissant de la proportion des arbres prélevés sur le total. De plus, en bonne logique cette proportion devrait varier selon les parcelles en fonction des densités observées, des catégories d'essences concernées. Les AVB n'ont jamais été hostiles par principe aux coupes sylvicoles ; Encore faudrait-t-il, a minima, que des explications et les modalités techniques utilisées soient délivrées aux associations partenaires. En l'espèce, cela n'a pas été le cas et l'ONF n'a pas particulièrement brillé par son sens de la transparence et de la concertation. Notre forêt domaniale est un sujet sensible qui mérite mieux qu'une politique de faits accomplis !

▶ ADHÉRER AUX AVB

M./Mme/Prénom, Nom :

Adresse /Code Postal & Ville :

Tél.: E-mail :

☐ **COTISATION**

◯ **Membre** 20 € ◯ **Famille** 30 € ◯ **Soutien** 40 € ◯ **Bienfaiteur** 100 € ◯ **Jeune** (- de 25 ans) 4 €

☐ **DON**

Montant libre €

Ci-joint un chèque de à l'ordre des «AVB» à adresser à **AVB - BP 25 - 91570 Bièvres**

Possibilité d'adhésion en ligne via PAYPAL ou Cartes bancaires **www.bievre.org/adhesion-avb/**

▶ **Versement donnant droit à une réduction d'impôt - Reçu fiscal fourni.**

▶ Date & signature

CONTACT : AVB - BP 25 - 91570 Bièvres
E-mail : avb@bievre.org • www.bievre.org • Répondeur : 01 69 41 83 95

Les AVB s'engagent à ne pas communiquer ces informations à des tiers et à se conformer à la loi informatique et Liberté en vigueur.

Les Amis de la Vallée de la Bièvre - association loi 1901 agréée par le Ministère de l'Environnement. Directeur de la publication : Jean-Louis du Fou - ISSN 0983.293
Conception graphique : www.stephanesoubrie.com - Impression : Imprimerie Riccobono Tous droits de reproduction des textes et visuels réservés. Adresse postale : AVB - BP 25 - 91570 Bièvres